



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

LE CONTRAT CITOYEN

Deux ans après, où en sommes-nous ?

Redonner un sens au mot servir et une crédibilité au terme obligation

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
septembre 2013

LES CONSTATS DE 2011...

En octobre 2011, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse publiait le rapport *Le Contrat citoyen*, qui portait un regard sans concession sur l'état de l'obligation de servir et proposait des pistes novatrices pour repenser sa mise en œuvre et l'adapter aux réalités contemporaines.

Le *Contrat citoyen*, dans son argumentation, s'appuyait notamment sur 5 constats de base :

- 1 *Près de 30% des jeunes Suisses convoqués au recrutement n'effectuent pas leur service militaire et plus de 50% n'arrivent pas au terme de leurs jours de service. L'obligation de servir telle que fixée par la Constitution n'est ainsi plus respectée.*
- 2 *Le service militaire connaît une baisse d'attractivité, alors que le service civil connaît un impressionnant succès.*
- 3 *La population et la classe politique sont fortement attachées au principe de l'obligation de servir.*
- 4 *A très court terme, l'Armée sera confrontée à une situation de sureffectif, laissant craindre une explosion de la « voie bleue »¹ et une implosion du mode actuel de service.*
- 5 *Pour sauver l'obligation de servir, il est indispensable d'adapter son modèle de fonctionnement, en adéquation avec les réalités de ce début de XXIe siècle.*

... SONT (MALHEUREUSEMENT) LES MÊMES EN 2013

Deux ans après la publication du rapport, ces constats n'ont en rien perdu de leur acuité. Au contraire, ils ont même gagné en pertinence.

Alors que le taux d'aptitude au service militaire était de 66% en 2010, il est passé à 65% en 2011 pour chuter à 62% en 2012. L'année dernière, en tenant compte des jeunes Suisses affectés à la Protection civile, plus de 20% de conscrits sont tout de même passés entre les mailles du filet et n'effectueront ni service militaire, ni service civil de remplacement, ni protection civile. Encore davantage qu'en 2011, l'obligation de servir – pourtant inscrite dans la Constitution – n'est plus respectée.

En parallèle, l'attrait de l'Armée auprès des jeunes Suisses est remis en cause. Une récente enquête² menée par l'Armée elle-même auprès de 15% des recrues, soldats et cadres ayant effectué du service militaire en 2012 montre que seuls 40% d'entre eux ont réellement éprouvé le sentiment de contribuer à la sécurité de la Suisse et que moins de 30% des sondés recommanderaient à leur entourage une formation militaire.

De son côté, l'engouement pour le service civil se confirme. Malgré une baisse sensible du nombre d'admissions en 2011 par rapport à 2010 (4'670 contre 6'826) – due au durcissement des conditions d'admission entré en vigueur en février 2011, – celles-ci ont à nouveau augmenté en 2012 (5'139 demandes)³. En 2012, sur les 40'082 conscrits appelés au recrutement, 4'579 ont ainsi fait une demande de service civil avant ou pendant leur école de recrue. Soit un peu plus de 11% du nombre total de conscrits.

Par ailleurs, pour la deuxième fois (après 2011) depuis sa création, le service civil a franchi la barre du million de jours de service accomplis. A noter que plus de 40% des demandes d'admission au service civil sont déposées après l'école de recrue. Cette proportion était supérieure en 2010 (environ 50%).

¹ Terme utilisé pour décrire les conscrits qui n'effectuent ni service militaire, ni service civil, mais s'acquittent « simplement » de la taxe militaire.

² <http://www.nzz.ch/aktuell/schweiz/die-truppe-sieht-den-sinn-der-armee-nicht-1.18002805>

³ http://www.zivi.admin.ch/dokumentation/00439/00467/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6I0NTU042I2Z6In1ae2Izn4Z2qZpnO2Yqu2Z6gpJCDdXt8gmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

LE DILEMME SE CONFIRME

En raison de la diminution massive des effectifs de l'Armée voulue par le Parlement, tant la croissance du nombre de personnes inaptes au service que l'attrait croissant du service civil ne peuvent que se renforcer dans les prochaines années. Au risque, comme évoqué dans le 4^{ème} constat du *Contrat Citoyen*, d'assister à "une explosion de la « voie bleue » et [à] une implosion du mode actuel de service".

En effet, avec une Armée qui devra réduire ses effectifs de près de 50'000 hommes, passant d'environ 150'000 actifs aujourd'hui à 100'000 hommes demain, cette dernière n'aura d'autre choix que de sélectionner les conscrits dont elle aura besoin et à qui elle aura les moyens de confier des missions. *A moins d'opter*, là aussi comme évoqué en 2011, *pour un service militaire s'étalant, par périodes, sur quatre ans (de 20 à 24), avec le problème évident du manque de cadres vu la jeunesse des effectifs.*

Ou acceptera-t-on, de façon implicite voire insidieuse, que la « voie bleue » se développe, en laissant des milliers de citoyens suisses se soustraire sans difficulté à leurs obligations militaires, par le seul paiement de la taxe ? Cela serait politiquement tant irresponsable qu'hypocrite. Cela irait surtout à l'encontre de la volonté populaire de conserver un engagement de milice.

Le rapport sur l'Armée présenté au Conseil fédéral en 2010 devait déboucher sur des réformes du modèle de service. Mais force est de constater que ces indispensables réflexions, appelés par la CFEJ en 2011, ne sont pour l'heure restées qu'au stade de l'intention.

Pire, la perspective de la votation populaire du 22 septembre prochain, portant sur l'initiative du GsSA réclamant la suppression de l'obligation de servir, empêche tout débat constructif sur la question et a figé les fronts.

Par ailleurs, en sus des difficultés propres à une obligation de servir appliqués aux jeunes citoyens uniquement, il serait dangereux de sous-estimer l'importance de la question de l'obligation de servir des citoyennes. A titre d'exemple, l'attractivité du service civil et les perspectives professionnelles intéressantes dont il est porteur ont remis à l'ordre du jour l'opportunité d'une obligation de s'engager pour l'ensemble des citoyennes et citoyens. Il est aujourd'hui très difficile de justifier le principe d'une obligation de servir pour les seuls hommes et la question de l'égalité face à ce devoir doit être posée.

IL EST URGENT D'AGIR

Il faudra attendre l'après 22 septembre pour enfin se pencher sur la question de la réforme de l'obligation de servir.

Supprimer l'obligation de servir irait à l'encontre de ce que souhaite la CFEJ, à savoir que chaque jeune Suisse consacre obligatoirement quelques mois de sa vie à servir la collectivité. Cette période d'engagement revêt une grande importance pour l'intégration et la cohésion sociales et doit contribuer à promouvoir le bien commun.

Cet engagement peut aussi bien prendre la forme d'un service militaire que d'un service civil. La CFEJ estime en effet que participer à l'entretien du patrimoine naturel suisse ou prendre soin des personnes âgées dans un EMS, c'est aussi servir son pays. Ce qui importe, au final, est que chaque jeune consacre quelques mois de sa vie au service de la collectivité.

Ainsi, la CFEJ réaffirme ce qu'elle appelait déjà fermement de ses vœux en 2011, à savoir

- une **obligation de servir réellement appliquée à tous** les jeunes Suisses en âge de servir

Comme évoqué en 2011, les femmes devraient pouvoir accéder librement au service civil (comme cela est déjà le cas pour le service militaire). L'accès au service civil devrait également être possible pour les jeunes étrangers résidant en Suisse et apporter un bonus en cas de demande de naturalisation.

- un **libre choix entre les diverses formes de services** existantes (service militaire ou autre activité en lien avec la sécurité, service civil et protection civile)

La sécurité du pays étant prioritaire, l'article 59 (ou la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire) doit être assorti d'un nouvel alinéa garantissant la **priorité à l'Armée**, permettant à celle-ci d'accomplir en tous temps les missions qui lui sont légalement confiées.

AU TRAVAIL !

Le Réseau national suisse de sécurité mène une réflexion autour de la réforme l'obligation de servir qui doit maintenant aller rapidement de l'avant ; ceci en collaboration avec d'autres acteurs de la société civile.

En effet, si la CFEJ, en 2011, craignait que les mots "servir" et "obligation" ne perdent rapidement de leur sens et de leur crédibilité, cette inquiétude est d'autant plus vive aujourd'hui.

Il en va ainsi de la responsabilité du Parlement et du Conseil fédéral d'empoigner fermement cette question afin

- d'assurer durablement à l'Armée voire aux acteurs policiers de la sécurité nationale les moyens d'accomplir les tâches qui lui sont assignées;
- d'offrir aux jeunes qui résident en Suisse la possibilité de donner un sens à leur engagement pour la collectivité;
- que l'article 59 de la Constitution soit réellement appliqué.
- d'engager une réflexion sérieuse sur la question de l'égalité entre hommes et femmes quant à l'obligation de servir ;
- d'arriver à une meilleure conciliation de l'obligation de servir avec le cursus de formation et, le cas échéant, des responsabilités parentales.